



**FOND DE PLAN**

- Limite communale
- Cours d'eau perenne / intermittent
- Courbe de niveau
- ▭ Parcelle cadastrale / immeuble
- ▭ Zone objet de la demande de modification

**PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL**  
suivant RGD du 08 mars 2017 concernant le contenu du PAG d'une commune

— Délimitation de la zone verte  
— Délimitation du degré d'utilisation du sol

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**

- Zones d'habitation**  
HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes**  
MIX-v zone mixte villageoise
- Zone de bâtiments et d'équipements publics**  
BEP
- Zones de sports et de loisirs**  
REC-HR Zone spéciale "récréation et sports" Haff Reimech
- Zones spéciales Haff Reimech**  
SPEC-HR Zone spéciale "résidences secondaires"

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :**

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

**Zone verte :**

- VIT Zone viticole
- VIT-HR Zone viticole Haff Reimech
- FOR Zone forestière

**Zones superposées :**

- ▨ Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- ▭ Plan d'aménagement particulier approuvé
- ▭ Zone d'urbanisation prioritaire
- ▭ Zone de servitude "urbanisation"
- P servitude "urbanisation" - paysage et écologie

**Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**

- ⊙ secteur protégé de type "environnement construit"
- ⊙ secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- ↑ construction à conserver
- ↑ petit patrimoine à conserver / mur à conserver
- ↑ gabarit d'une construction existante à préserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :**

- ▭ à l'aménagement du territoire
- ▭ Grands ensembles paysagers (PES Paysages, PSD Nover 2011)
- ▭ Coupure verte (PES Paysages, PSD Nover 2011)
- ▭ Zone d'activités économiques régionale projetée (PES ZAE, PSD Nover 2011)
- ▭ Plan d'aménagement global "Haff Reimech" (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, (RGD du 8 mai 1999 modifiant le RGD du 10 avril 1997, Mémorial A n° 58 du 10 mai 1999)
- ▭ Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles (Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Mémorial A - N° 30 du 20 février 2006)
- ▭ à la protection de la nature et des ressources naturelles
- ▭ Zones protégées d'intérêt communautaire - Natura 2000 (directive européenne "Habitats" et "Oiseaux") (opendata.lu, 04/12/2018)
- ▭ à la protection des sites et monuments nationaux
- ▭ Monuments nationaux (état au 13 février 2019)
- ▭ (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A - N°62 du 10 août 1983)
- ▭ à la gestion de l'eau
- ▭ Zone inondable (source : crue extrême, Administration de la gestion de l'eau, 2013)

**PAG en vigueur et Projet de modification du schéma directeur RE1a**  
**Administration communale de Schengen**

**DATE: 20/05/2021**

E215270/xx21e200.dwg - Rév. 1

Fond de plan: PCN(2019)

Administration du Cadastre et de la Topographie (Copie et reproduction interdites)

ECHELLE : 1/2500 ème

